

Bourg-en-Bresse, le 10 février 2016

La rectrice de l'académie de Lyon

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L 211-1 et D 211-9 ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 45 ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Après consultation du Comité Technique Spécial Départemental en date du 1<sup>er</sup> février 2016

Après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 4 février 2016

Après consultation du Comité Technique Spécial Départemental en date du 9 février 2016

## ARRETE

**Article 1** : affectation, à compter du 01 septembre 2016, des emplois d'enseignants suivants :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Désignation de l'école</b>	<b>Nombre d'emplois implantés</b>	<b>Observations</b>
<b>A – Ecoles maternelles</b>			
1	Ecole maternelle Le Jura St-Genis-Pouilly	1	Ouverture de la 6 <sup>ème</sup> classe
2	Ecole maternelle Le Verger Cessy	1,08	Ouverture de la 8 <sup>ème</sup> classe dont 0,08 décharge de direction
3	Ecole maternelle Martignat	1	Ouverture de la 3 <sup>ème</sup> classe
4	Ecole maternelle Les Vertes Campagnes - Gex	1	Ouverture de la 7 <sup>ème</sup> classe
5	Ecole maternelle St-André-de-Corcy	1	Ouverture de la 5 <sup>ème</sup> classe
6	Ecole maternelle Jean Jaurès Ambérieu-en-Bugey	1	Ouverture de la 7 <sup>ème</sup> classe
7	Ecole maternelle Florian Ferney-Voltaire	1	Ouverture de la 6 <sup>ème</sup> classe

<b>N° d'ordre</b>	<b>Désignation de l'école</b>	<b>Nombre d'emplois implantés</b>	<b>Observations</b>
<b><u>B – Ecoles élémentaires</u></b>			
8	Ecole élémentaire Le Jura St-Genis-Pouilly	1	Ouverture de la 9 <sup>ème</sup> classe
9	Ecole élémentaire Les Gentianes Thoiry	1	Ouverture de la 16 <sup>ème</sup> classe
10	Ecole élémentaire Les Lilas Bourg-en-Bresse	1	Ouverture de la 6 <sup>ème</sup> classe
11	Ecole élémentaire Milvendre Culoz	1	Ouverture de la 10 <sup>ème</sup> classe
<b><u>C – Ecoles primaires</u></b>			
12	Ecole primaire Boby Lapointe St-Genis-Pouilly	1	Ouverture de la 12 <sup>ème</sup> classe
13	Ecole primaire Mas Rillier Miribel	1	Ouverture de la 5 <sup>ème</sup> classe
14	Ecole primaire Challex	1	Ouverture de la 6 <sup>ème</sup> classe
15	Ecole primaire le Peloux Bourg-en-Bresse	1	Ouverture de la 11 <sup>ème</sup> classe
16	Ecole primaire Marboz	1,08	Ouverture de la 8 <sup>ème</sup> classe dont 0,08 décharge de direction
17	Ecole primaire Prégnin St-Genis-Pouilly	1	Ouverture de la 7 <sup>ème</sup> classe
18	Ecole primaire Péron	1	Ouverture de la 11 <sup>ème</sup> classe
19	Ecole primaire A. Daudet Bourg-en-Bresse	1	Ouverture de la 10 <sup>ème</sup> classe
<b><u>D – Ecoles en RPI</u></b>			
20	Ecole primaire Champagne-en-Valromey	1	Ouverture de la 7 <sup>ème</sup> classe
21	Ecole élémentaire de Bressolles (RPI Bressolles-Le Montelier-Pizay)	1	Ouverture de la 3 <sup>ème</sup> classe
<b><u>E – Autres situations</u></b>			
22	Ecole primaire Marius Pinard Bellegarde-sur-Valserine	1	Dispositif ULIS-école
23	Ecole primaire Pasteur Sud Oyonnax	1	Dispositif ULIS-école TED
24	Ecole élémentaire Loyettes	1	Dispositif ULIS-école
25	Ecole maternelle les Grands Chênes Prévessins-Moëns	1	Unité d'enseignement maternelle enfants autistes
26	Centre de réadaptation fonctionnelle Romans Ferrari	0,75	Service mobile d'accompagnement d'évaluation et de coordination (SMAEC)
27	Unité d'enseignement spécialisé Viriat	0,25	Classe externalisée option D
28	Circonscription Bourg 3	1	Psychologue scolaire
29	Circonscription de la Côtière St-Maurice-de-Beynost	1	Maître E
30	Circonscription du Pays de Gex Collonges	1	Maître E
31	Circonscription du Pays de Gex Ferney-Voltaire	1	Maître E

<b>N° d'ordre</b>	<b>Désignation de l'école</b>	<b>Nombre d'emplois implantés</b>	<b>Observations</b>
32	Ecole primaire St-Denis-en-Bugey	1	dispositif « plus de maîtres que de classes »
33	Ecole élémentaire les Dîmes Bourg-en-Bresse	1	dispositif « plus de maîtres que de classes »
34	Ecole élémentaire Beluizon Trévoux	1	dispositif « plus de maîtres que de classes »
35	Ecole élémentaire Jean Jaurès Ambérieu-en-Bugey	0,50	Scolarisation des élèves allophones
36	Ecole primaire Milvendre Culoz	0,25	Scolarisation des élèves allophones
37	Ecole élémentaire Beluizon Trévoux	1	Scolarisation des élèves allophones
38	Brigade départementale de remplacement	20	Moyens de remplacement TRZR
39	DSDEN 01	1	Conseiller pédagogique départemental – rattaché à la circonscription du Pays de Gex
40	DSDEN 01	1	Conseiller pédagogique départemental ,chargé de mission auprès de l'IENA

**Article 2** : retrait, à compter du 01 septembre 2016, des emplois d'enseignants suivants :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Désignation de l'école</b>	<b>Nombre d'emplois retirés</b>	<b>Observations</b>
<b>A - Ecole maternelle</b>			
1	Ecole maternelle Petit Poucet Beligneux	1	Fermeture de la 7 <sup>ème</sup> classe
2	Ecole maternelle F. Dolto Arbent	1,25	Fermeture de la 4 <sup>ème</sup> classe Retrait décharge 0,25
3	Ecole maternelle Vonnas	1	Fermeture de la 4 <sup>ème</sup> classe
<b>B - Ecoles élémentaires</b>			
4	Ecole élémentaire Mick Mychel Montmerle-sur-Saône	1,17	Fermeture de la 10 <sup>ème</sup> classe Retrait décharge 0,17
5	Ecole élémentaire Dortan	1	Fermeture de la 6 <sup>ème</sup> classe
6	Ecole élémentaire la Forge Oyonnax	1	Fermeture de la 14 <sup>ème</sup> classe ordinaire
<b>C - Ecoles primaires</b>			
7	Ecole primaire St-Germain-les-Paroisses	1,25	Fermeture de la 4 <sup>ème</sup> classe Retrait décharge 0,25
8	Ecole primaire St-Martin-du-Fresne	1	Fermeture de la 5 <sup>ème</sup> classe
9	Ecole primaire Groissiat	1	Fermeture de la 6 <sup>ème</sup> classe
10	Ecole primaire St-Jean-de-Niost	1	Fermeture de la 6 <sup>ème</sup> classe
11	Ecole primaire Chazay-sur-Ain	1	Fermeture de la 7 <sup>ème</sup> classe
12	Ecole primaire Coligny	1	Fermeture de la 7 <sup>ème</sup> classe
13	Ecole primaire Mairie Jassans	1	Fermeture de la 17 <sup>ème</sup> classe ordinaire
14	Ecole primaire Izerore	1	Fermeture de la 12 <sup>ème</sup> classe
15	Ecole primaire St-Germain-de-Joux	0,5	dispositif « plus de maîtres que de classes »

**Article 3** : autres mesures :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Observations</b>
<b>A – Moyens de remplacement</b>			
1	TRZIL vacants en TR brigade	4	Transformation en TR brigade départementale
<b>B – Moyens provisoires</b>			
2	Ecole primaire Crozet	1,17	Ouverture d'une 10 <sup>ème</sup> classe à titre provisoire dont 0,17 décharge direction à titre provisoire
3	Ecole primaire Vieu-d'Izenave	1,25	Ouverture d'une 4 <sup>ème</sup> classe à titre provisoire dont 0,25 décharge direction à titre provisoire
4	Ecole élémentaire Villieu-Loyes-Mollon	1	Ouverture d'une 11 <sup>ème</sup> classe à titre provisoire
<b>B – Fusion d'écoles</b>			
5	Ecoles maternelle et élémentaire Vonnas		Fusion des deux écoles en une école primaire à 11 classes et comprenant 1 ULIS décharge de direction à 0,50

**Article 4** : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale de l'Ain,

Francis MORLET